



Rade de Toulon – Un nouvel embarcadère pour l'arrêt Espace Marine



© Olivier Pastor TPM

Ce mercredi 10 mars, un convoi exceptionnel et flottant a traversé la rade de Toulon, le nouvel embarcadère pour l'arrêt Espace Marine de la ligne 8M du réseau Mistral. Cet ouvrage de 24 mètres de long, commandé par la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM) va faciliter l'embarquement des passagers sur les navettes maritimes entre Toulon et La Seyne-sur-Mer. Le nouvel embarcadère sera positionné à 50 m de l'ancien, sa mise en service est prévue dès cet été. D'un montant de près de 480 000 €, ce nouveau quai est financé par TPM, et bénéficie d'aides de l'Union Européenne, de l'Etat et du Département du Var.

Un convoi exceptionnel flottant

C'est un convoi exceptionnel et flottant qui a traversé, ce mercredi 10 mars, une partie de la rade de Toulon. Le nouvel embarcadère de l'arrêt Espace Marine a quitté le chantier IMS 700 où il a été construit par Eiffage Travaux Maritimes et Fluviaux sous une maîtrise d'œuvre de la Direction des Ports de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM) pour regagner son « port » d'attache situé désormais à l'extrémité nord de la Cale n°2 du site Forme et Cales et non plus le long du Quai d'Armement, à La Seyne-sur-Mer. Les 24 mètres de long, 4 mètres de large et 3,20 mètres de haut de l'ouvrage ont été poussés sur 2,77 milles nautiques par un remorqueur de la Société Nouvelle Remorquages Travaux Maritimes (SNRTM).

Un nouvel embarcadère

Une fois positionné dans la Cale n°2, l'embarcadère y sera temporairement amarré jusqu'à la fixation des 3 pieux-guides, de la passerelle, du planchon et des gardes-corps. La construction de l'ouvrage, dont le dimensionnement et le positionnement ont été décidés en étroite collaboration avec le réseau Mistral, a débuté le 30 novembre 2020. L'entreprise en charge des travaux a, tout d'abord, réalisé un coffrage qui a servi de moule pour couler la structure définitive en béton armé puis l'a remplie de polystyrène. Afin de faciliter l'embarquement et le débarquement des passagers de la ligne 8M du réseau Mistral et de pallier les effets d'un marnage d'environ un mètre de haut, l'ouvrage, respectant un franc bord de 1,10 mètre, coulissera le long des pieux-guides.

Léger déplacement de l'embarquement de la ligne 8M du réseau Mistral

La mise en service, dès cet été, de ce débarcadère entraînera le déplacement d'une cinquantaine de mètres de l'arrêt Espace Marine. Ce déplacement permettra de respecter la mise aux normes ISPS (International Ship and Port facility Security) du Quai d'Armement et l'application des recommandations de l'évaluation de sûreté portuaire. Dès 2018, la Direction des Ports et le Réseau Mistral ont procédé aux premiers essais d'accostage sur le quai existant avec l'aval du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) du 1^{er} réseau de bus et bateaux-bus de France et de son capitaine d'armement. S'en est suivi un passage en Commission Nautique Locale en juillet 2018 puis le dépôt auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des dossiers réglementaires.

Dès cet été, les usagers auront à leur disposition trois cheminements possibles pour emprunter la navette maritime : le premier longe le bâtiment de l'IPFM, le second suit, cette fois-ci, le parking de l'IPFM et le troisième a pour point de départ le portillon situé dans le rond-point du Casino Joa.

Un abri bus et des racks de stationnement vélo, installés par la Direction des Transports et de la Mobilité de TPM viennent compléter ce pôle d'échange multimodal.

La ligne 8M du réseau Mistral

La ligne 8M qui assure la liaison entre Le port de Toulon, le ponton Espace Marine et le port de La Seyne, connaît depuis ces dernières années une croissance aussi régulière que significative.

À raison d'un bateau toutes les 20 minutes, elle comptabilise annuellement près de 1,8 million de voyages, soit 35 allers/retours en semaine de 6h40 à 20h40 et 9 allers/retours les dimanches d'hiver et 21 rotations les dimanches d'été.

Budget et financements

Le montant de cette opération est de 479 105 € HT.

Financée par le budget annexe du port de Toulon, elle reçoit le soutien financier de l'Union Européenne via le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour un montant de 170000€, de l'Etat via le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour un montant de 117785,80 € et enfin du Département du Var pour un montant de 147600 €.

